

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE COURMANGOUX - 01370  
DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2011

Dates de convocation et affichage : 21 novembre 2011

Présents : Mme MORNAY Mireille - M. GAILLARD Jean-Claude - M. TOURNIER Hervé - M. GAILLARD Michel - M. GURET Gérard M. BENARD Serge - Mme GIROUD Patricia

Absents : M. NEYRET Matthieu – M. TOURNIER Michel

Excusé : M. CHORRIER COLLET Sébastien arrivé en fin de séance.

Présidente : Mireille MORNAY

Secrétaire de séance : M. Michel GAILLARD.

1. **APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL DU 21 OCTOBRE 2011**
2. **COMPTE-RENDU DE LA CÉRÉMONIE DE REMISE DU 2<sup>ÈME</sup> PRIX DE LA COMMUNICAITON POUR LE SITE INTERNET qui s'est déroulée le 25/11/2011 à LYON**
3. **PRÉSENTATION DU DEFIBRILLATEUR PAR M. CHAMONAL BENJAMIN, REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ MARINGUE SAGETAT.**

Monsieur CHAMONAL effectue une démonstration du matériel et expose les consignes de pose et d'entretien de l'appareil.

4. **DELIB-1111-281 - INDEMNITE DE CONSEIL ET D AIDE A LA CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES :**

Vu la loi du 2 mars 1982,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982,

Vu les arrêtés interministériels des 30 juin 1975, 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990,

Vu la délibération du 3 mars 2008 accordant ces indemnités à M. Jean-Michel LEVRAUX et à M. MOREL PACLET

Madame Dominique BERCHE ayant remplacé Mme MOREL PACLET à la Trésorerie principale municipale de Bourg-en-Bresse. il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer :

- à Madame BERCHE Dominique, l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires dans la limite de 45 euros.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide l'attribution de l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires à Mme Dominique BERCHE pour un montant maximum de 45 euros à compter de l'exercice 2011.

5. **DELIB-1111-2802 : - DEMANDE DE SUBVENTION APEL ST ETIENNE DU BOIS**

Madame le Maire présente une demande de subvention de l'APEL de 80 € pour 4 enfants de COURMANGOUX scolarisés à l'école privée de St Etienne du Bois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire la subvention de 80 € au budget 2012

6. **DELIB-1111-2803 : - Actualisation de la longueur de voirie communale pour la DGF**

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Madame le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu de la construction de nouvelles voies. Le tableau récapitulatif joint fait apparaître au 1<sup>er</sup> janvier 2011 un total de 16 858 mètres de voies appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communale à 18 112 mètres ;
- d'autoriser Madame le maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture en 2011 pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement de 2013.

**7. DELIB-1111-284 : - OPERATION TRAVAUX DE ROISSIAT – Virement pour études de la M49 à la M14**

Madame le expose au conseil que les travaux de Roissiat (opération budgétaire N° 180) concernant la mise en séparatif des eaux usées (budget M49) et des eaux pluviales, (budget M14) suivie de la réfection de la voirie (budget M14) se termine. Cette opération a été gérée en commun sur les deux budgets au niveau des études réalisées par AXIS, INFRATECH, et frais de publicité de marché depuis 2010. Ces frais ont été réglés pour 12 567.60 € sur le budget M14 et pour 837.20 € sur le budget M 49. Des frais divers de voirie liés à cette opération ont été enregistrés pour 10 359.51 € Il y a lieu de redistribuer au prorata des travaux réalisés le montant des prestations ci-dessus qui s'élève à 23 764.09 € TTC. Les travaux concernant les eaux usées représentent 33 % des factures. Il y a donc lieu de virer la somme de 7 842.15 € - 837.20 €, soit 7 004.95 € du budget M49, opération 146, au budget M14, opération 180, pour régulariser les opérations.

Le conseil municipal, ouï cet exposé,  
DONNE SON ACCORD pour le virement de 7 004.95 € du budget M 49 au budget M14.

**8. DELIB-1111-2805 : TRANSFERT DE CRÉDITS POUR ACHAT TRONÇONNEUSE D'ÉBRANCHEMENT, ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR TERRAIN DE SPORTS ET COMPLÉMENT POUR PLANS D'ÉVACUATION MAIRIE.**

Mme le Maire expose qu'il y a lieu de transférer des crédits pour terminer le règlement d'opérations en 2011.

Le conseil, ouï cet exposé, accepte les transferts de crédits ci-dessous.

01127 Code INSEE	COMMUNE COURMANGOUX Budget Communal M14	DM n°3 2011
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

transfert de crédits pour opérations diverses

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2113-183 : acquisition terrain de Mme BERAUD	95.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-199 : terrain de sport vers mairie	0.00 €	95.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21568-208 : plans d'évacuation mairie	0.00 €	29.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578-206 : nettoyeur haute pression 2011	29.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578-209 : petite tronçonneuse d'ébranchage	0.00 €	390.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>124.00 €</b>	<b>514.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315-170 : mise en conformité salle des fêtes	390.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>390.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>514.00 €</b>	<b>514.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>	

(1) y compris les restes à réaliser

### 9. DELIB-1111-2806 : DM MODIFICATIVE POUR REGULARISATION AMORTISSEMENTS SUR M49

Mme le Maire expose qu'il y a lieu de passer une délibération modificative pour régulariser les amortissements partiels des immos :

2005.203.137 (frais d'études zonage d'assainissement) pour 116 €

2007/2315/03 (assistante technique aux déversoirs d'orage de Champ Bourdonnet) pour 101.66 €

2009.2315.144/01 (2 branchements à l'égout chez Mme PIGUET) pour 3 €

2010.2158.001 (branchement à l'égout chez M. MARCHAND) pour 3 €.

Le conseil, ouï cet exposé, accepte la DM ci-dessous.

<b>01127</b> Code INSEE	<b>COMMUNE COURMANGOUX</b> Budget assainissement	<b>DM n°2 2011</b>
----------------------------	---	--------------------

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

régularisation d'amortissements d'études

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6811 : Dotations aux amortissements immos corj	0.00 €	223.66 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert e</b>	<b>0.00 €</b>	<b>223.66 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>0.00 €</b>	<b>223.66 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-2803 : Frais d'études, de recherche et de dévelo	0.00 €	0.00 €	0.00 €	116.00 €
R-28158 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	107.66 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert e</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>223.66 €</b>
<b>Total</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>223.66 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>223.66 €</b>		<b>223.66 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

### 10. DELIB-1111-2807 : DM N° 4 MODIFICATIVE POUR REGULARISATION AMORTISSEMENTS SUR M14

Mme le Maire expose qu'il y a lieu de passer une délibération modificative pour régulariser les amortissements partiels des études du PLU POUR 1790 €:

Le conseil, ouï cet exposé, accepte la DM ci-dessous.

<b>01127</b> Code INSEE	<b>COMMUNE COURMANGOUX</b> Budget Communal M14	<b>DM n°4 2011</b>
----------------------------	---	--------------------

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

régularisation d'amortissements sur études PLU

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorpor	0.00 €	1 790.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert e</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 790.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 790.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28031-157 : Plan Local d'urbanisme	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 790.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert e</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 790.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 790.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 790.00 €</b>		<b>1 790.00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

## **11. DELIB-1111-2808 RENOUVELLEMENT DU BAIL DU CANDI**

Mme le maire rappelle que le bail du candi arrive à échéance le 31 décembre 2011. Monsieur CHARASSE, locataire actuel, ne souhaitait pas de nouveau bail car il souhaite vendre ce bien, et il ne souhaite pas être cautionnaire des nouveaux acquéreurs en cas de vente pendant la durée de son bail.

Ayant pris contact avec le notaire, Maître Tholon, celui-ci affirme qu'il est tout à fait possible, pour rassurer le locataire, de notifier dans le renouvellement du bail, que le locataire est déchargé de la solidarité envers le locataire suivant, et ce en cas de vente du fond.

Monsieur CHARASSE Cédric est d'accord pour signer le bail si cette clause est levée.

Le conseil municipal, ouï cet exposé,

DECIDE de renouveler ce bail de location avec M. CHARASSE Cédric, pour une durée de 9 années consécutives du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2020.

DIT que M. CHARASSE sera déchargé de solidarité envers le locataire suivant en cas de vente du fonds.

DIT que cet aménagement de clause n'est valable que pour M. CHARASSE Cédric et qu'elle sera ré-applicable au nouveau locataire en cas de revente du fonds.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **INFORMATION REGLEMENT ALLOCATION VETERANCE DES POMPIERS**

M. Rachel MAZUIR, Sénateur de l'Ain, Président du Conseil Général, demande aux communes qui disposent d'un Centre de Première Intervention de remplir leurs obligations légales et de financer l'allocation de vétérance des anciens Sapeurs-Pompiers, réglée jusqu'à présent par le SDIS. L'allocation vétérance due au titre de l'année 2010 était de 3 582.58 €. La somme prévisionnelle pour 2012 sera à ajuster en fonction du nombre de pompiers retraités de COURMANGOUX qui y ont fait la majeure partie de leur service.

### **BRIS DE VITRAUX à L'EGLISE**

Des vitraux ayant été cassés à l'église, l'entreprise GESS de CHATILLON SUR CHALARONNE viendra estimer le montant des travaux pour remise en état mardi 29 novembre 2011.

### **ETUDE DU RAPPORT DE LA COMMISSION ASSAINISSEMENT**

M. Sébastien CHORRIER-COLLET donne le rapport des travaux réalisés pour l'assainissement de Roissiat.

Prochaine réunion dès que nous aurons reçu le rapport d'enquête publique de zonage d'assainissement.

Fin de réunion à 23 heures.